



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
LIMITÉE

TD/B/52/L.2/Add.4
13 octobre 2005

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT

Cinquante-deuxième session

Genève, 3-14 octobre 2005

Point 6 de l'ordre du jour

**PROJET DE RAPPORT DU CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
SUR SA CINQUANTE-DEUXIÈME SESSION**

tenue au Palais des Nations du 3 au 14 octobre 2005

Rapporteur: M. Levan Lomidze (Géorgie)

Orateurs:

Inde

Bolivie

Russie

Bélarus

Botswana

République islamique

d'Iran

Third World Network

Canada

Norvège

Sri Lanka

Mexique

El Salvador

Jamaïque

Japon

Indonésie

Kenya

Commission économique
pour l'Afrique

Nigéria

Note à l'intention des délégations

Le présent projet de rapport est un texte provisoire, qui est distribué aux délégations pour approbation.

Toute demande de modification à apporter aux déclarations des délégations doit être communiquée au plus tard le **mardi 18 octobre 2005** à la: Section d'édition de la CNUCED, bureau E.8104, télécopieur: 917 0056, téléphone: 917 5655.

EXAMEN DES FAITS NOUVEAUX ET DES QUESTIONS SE RAPPORTANT AU
PROGRAMME DE TRAVAIL DE L'APRÈS-DOHA QUI REVÊTENT UN
INTÉRÊT PARTICULIER POUR LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT

(Point 6 de l'ordre du jour)

1. Pour l'examen de ce point, le Conseil était saisi du document suivant:

«Examen des faits nouveaux et des questions se rapportant au programme de travail de l'après-Doha qui revêtent un intérêt particulier pour les pays en développement: Note du secrétariat de la CNUCED» (TD/B/52/8).

2. Le représentant de l'**Inde** a dit que les pays en développement avaient de plus en plus l'impression que les négociations de Doha accordaient une place insuffisante au développement. À quelques semaines seulement de la sixième Conférence ministérielle de l'OMC, il était temps de mettre un terme au cynisme qui avait caractérisé les négociations, afin que les résultats obtenus à Hong Kong soient déterminants pour le développement. Il a fait référence à plusieurs déclarations du Directeur général de l'OMC sur le rôle du commerce en tant que moteur du développement, sur le fait que la CNUCED et l'OMC étaient sur la même longueur d'ondes et sur l'occasion qu'offrait Hong Kong de parvenir à un système commercial multilatéral plus axé sur le développement. Toutes ces déclarations étaient des signes positifs. Toutefois, les questions de développement étaient disséminées entre divers domaines de négociations et, malheureusement, le processus actuel ne permettait pas une évaluation ou un suivi globaux des progrès réalisés en matière de développement. Le représentant a suggéré que, lors des préparatifs de la réunion de Hong Kong, des discussions intersectorielles soient organisées. Pour que les négociations soient réellement utiles pour le développement, les pays devaient avoir véritablement accès aux marchés des pays développés pour les produits agricoles, les produits non agricoles et les services, en particulier pour le Mode 4, et les conditions posées pour cet accès devaient laisser aux pays en développement suffisamment de flexibilité et de marge d'action. Il fallait aussi réaliser des progrès concrets à Hong Kong dans les domaines suivants: les mesures de traitement spécial et différencié pour les pays en développement, l'accès sans droits de douane et sans quotas aux marchés des pays développés pour les exportations des PMA, et des accords sur les ADPIC et l'amendement relatif à la santé publique et sur la Convention sur la diversité biologique et les ADPIC (à savoir un accord sur un mandat

concernant des négociations relatives à la publication d'informations, le consentement préalable donné en connaissance de cause et la répartition équitable des bénéfices).

3. Le représentant du **Third World Network** a mis en lumière la relation fondamentale entre les politiques commerciales d'une part et les règles commerciales d'autre part. Les politiques commerciales devaient être conçues de manière à promouvoir le développement et les règles devaient permettre cette fonction. Lorsqu'ils débattaient de la libéralisation, les pays pensaient souvent aux nouvelles possibilités d'exportations qui s'ouvriraient à eux. Toutefois, il était essentiel de tenir également compte de l'impact de la libéralisation sur les secteurs d'importation. Elle avait souvent des effets dévastateurs sur les produits agricoles mais aussi sur les produits industriels, comme l'avaient montré les études de différents universitaires et d'ONG. Le programme de travail de Doha brillait moins par sa dimension «développement» que par l'insuffisance de la place accordée à la question.

4. Le représentant du **Canada** a reconnu la complexité du travail de la CNUCED et a souligné que cette dernière devait mettre l'accent sur son domaine de compétence, à savoir le commerce et le développement, et contribuer de manière équilibrée et mesurée à fournir des résultats à valeur ajoutée. Pour y parvenir, il fallait maximiser la cohérence interne en veillant à créer une synergie entre les différents programmes. Le représentant a réaffirmé que le Canada était résolu à faire en sorte que les négociations de Doha débouchent sur des résultats ambitieux et expliqué que son pays était convaincu que la réalisation du potentiel du commerce en tant qu'outil de développement passait par une réforme fondamentale du commerce agricole mondial, des améliorations sensibles de l'accès aux marchés pour les biens et les services et l'instauration de règles contraignantes pour la facilitation du commerce. L'ouverture des marchés et l'égalisation des chances ne conduisaient pas automatiquement au développement durable et à la réduction de la pauvreté. La communauté mondiale avait donc la responsabilité partagée d'appréhender les préoccupations et les vulnérabilités de chacun des pays en développement ou des pays les moins avancés. La CNUCED pouvait contribuer de manière utile à identifier les différents moyens de régler les problèmes de développement liés au commerce. En outre, elle pouvait adopter une approche tournée vers l'avenir et commencer à envisager pour l'après-Hong Kong ou l'après-Doha des stratégies de négociation visant à permettre aux pays en développement de s'adapter à un environnement mondial en mutation. L'initiative «De l'aide

pour le commerce» serait un élément essentiel des solutions apportées aux contraintes liées à l'offre et à l'insuffisance des infrastructures de la plupart des pays, le but étant de leur permettre de tirer pleinement parti des opportunités offertes par l'ouverture des marchés. Le représentant a de nouveau souligné l'attachement du Canada à la transparence et l'importance des efforts déployés par la CNUCED pour élargir le dialogue avec les ONG et le secteur privé.

5. Le représentant du **Japon** a souligné qu'il était essentiel que les négociations de Doha fassent la part belle au développement pour que les pays continuent de croire aux bienfaits du commerce et du système commercial multilatéral. Dans le cas contraire, de nombreux pays se tourneraient de plus en plus vers des accords de libre-échange. Par conséquent, il fallait tenir compte le plus possible des intérêts des pays en développement. L'intervenant a souligné l'importance de l'initiative «De l'aide pour le commerce». Le Japon s'était engagé à doubler son aide à l'Afrique en trois ans et à accroître le montant de l'APD versée à l'Afrique sub-saharienne de 10 milliards de dollars au cours des cinq années à venir. Par ailleurs, il fallait agir dans les domaines où cela était possible. Le Japon était prêt à discuter des propositions formulées par les PMA et le Groupe africain concernant le traitement spécial et différencié. Enfin, si la différenciation des pays en développement ne leur était pas acceptable, ceux d'entre eux qui pouvaient contribuer davantage n'avaient pas interdiction de le faire. Il fallait saluer les pays en développement qui avaient assumé leurs responsabilités en s'engageant dans les négociations relatives au SGPC visant à renforcer le commerce Sud-Sud. Concernant la réunion de Hong Kong, il fallait obtenir des résultats tangibles dans le domaine du développement, et la délégation japonaise était disposée à examiner les questions intéressant les pays en développement dans les domaines de l'agriculture et de la flexibilité accordée à ces pays au titre de l'accès aux marchés pour les produits non agricoles et dans les domaines des services et de la facilitation du commerce. Le Japon continuerait à examiner la possibilité de fournir une aide concernant le coton à la demande. Pour que les négociations de Doha soient un succès, il était indispensable que l'OMC et la CNUCED collaborent plus étroitement. L'intervenant a engagé la CNUCED à renforcer ses activités dans ses trois domaines de travail principaux en tant qu'organisme chargé des questions de commerce et de développement au sein du système des Nations Unies.

6. Le représentant de l'**Indonésie** a dit que, pour que le programme de Doha pour le développement soit un succès, il fallait qu'il permette aux pays d'obtenir des avancées suffisantes en matière de développement. Le commerce international n'était pas une fin en soi, mais plutôt un moyen de réaliser les objectifs de développement économique, et notamment de réduire la pauvreté. Les pays développés pouvaient y contribuer en élargissant l'accès à leurs marchés et en réduisant les subventions à l'agriculture qui entravaient les exportations des pays en développement. Le commerce Sud-Sud pouvait jouer un rôle complémentaire de celui du commerce Nord-Sud et pouvait être renforcé par l'instauration de partenariats commerciaux régionaux. Pour favoriser le développement économique, il fallait également préserver une marge de manœuvre et une certaine flexibilité dans le cadre de la libéralisation des échanges, afin de permettre aux pays d'atteindre leurs objectifs de développement à un rythme adapté à leur niveau de développement. Si certains pays en développement avaient su tirer parti de la libéralisation du système commercial, comme le suggérait le *Rapport sur le commerce et le développement* de 2005, d'autres s'étaient encore plus marginalisés du fait de problèmes d'offre et de capacité. La libéralisation des échanges, si elle n'était pas correctement maîtrisée, pouvait nuire à la sécurité alimentaire et au développement rural. Dans son programme de travail, la CNUCED devait prêter attention à l'initiative «De l'aide pour le commerce» et aux liens entre l'accès aux marchés, la capacité d'offre, la compétitivité, la flexibilité des politiques et le traitement spécial et différencié. Les négociations de Doha devaient déboucher (concernant l'agriculture) sur l'instauration de produits spéciaux et de mécanismes de sauvegarde spéciale et (concernant l'accès aux marchés pour les produits non agricoles) sur la réduction sensible ou la suppression des obstacles posés par les pays développés aux exportations des pays en développement. En ce qui concernait les services, il fallait parvenir à un équilibre entre les négociations sur l'accès aux marchés et les négociations sur les règles; les pays en développement ne devaient pas être contraints à ouvrir davantage leur secteur des services. Les travaux de recherche et d'analyse des politiques de la CNUCED seraient essentiels pour permettre aux pays en développement de définir leur position et leurs stratégies de négociation, y compris concernant les mécanismes de déclenchement pour l'application des mécanismes de sauvegarde spéciale, les obstacles non tarifaires et l'accès aux marchés pour les produits non agricoles, afin de tirer davantage parti de la libéralisation du commerce.

7. La représentante de la **Bolivie** a souligné l'attachement de son pays à une conclusion réussie du programme de travail de Doha. Elle a insisté sur l'importance d'obtenir des résultats concrets concernant l'agriculture et le traitement spécial et différencié, comme une totale libéralisation des produits tropicaux, en particulier de tous les produits visés par le programme de lutte contre la drogue, des réductions de droits de douane compatibles avec la capacité d'offre des petites économies et le plein respect des lignes directrices relatives aux négociations et des engagements des partenaires commerciaux, en particulier en ce qui concerne le Mode 4. En tant que pays de taille modeste sur le plan économique, la Bolivie espérait que le programme de travail de Doha permettrait de trouver des solutions à la situation de ces pays dans les domaines de l'accès aux marchés pour les produits non agricoles et de la facilitation du commerce. La représentante a souligné l'importance cruciale de la CNUCED dans le domaine de l'assistance technique et a remercié les donateurs pour leur contribution à la mise en œuvre de projets dans les pays en développement.

8. Le représentant de la **Russie** s'est félicité de l'occasion opportune et importante qui était donnée au Conseil de débattre sur l'après-Doha ainsi que de l'assistance offerte par la CNUCED à son pays. La Russie s'intéressait aux résultats des négociations sur l'agriculture, les règles et l'accès aux marchés pour les produits non agricoles car un tiers environ de son PNB et plus de la moitié de sa croissance économique venaient du commerce extérieur. Pour la Russie, une approche évolutive (et non révolutionnaire) de la libéralisation du commerce international passant par une suppression progressive des obstacles au commerce et le refus du protectionnisme était la plus logique. Les petits pays à faible revenu qui avaient récemment adhéré à l'OMC avaient énormément de difficultés à réformer leurs politiques économiques et commerciales car les conditions posées à leur adhésion étaient extrêmement rigoureuses. L'intervenant a appelé à une adhésion non discriminatoire à l'OMC qui prendrait en compte le développement des pays ainsi que les engagements pris par les membres. Il était important que la CNUCED continue de fournir une assistance technique concernant les questions d'adhésion. Le représentant a souhaité que les résultats de la réunion de Hong Kong soient conformes à l'esprit de la Déclaration de Doha et du Consensus de São Paulo. La pleine participation de la Russie à l'élaboration des décisions ministérielles bénéficierait à tous les membres de l'OMC. Enfin, la coopération entre la CNUCED et l'OMC devait être renforcée.

9. Le représentant du **Bélarus** a indiqué que son pays avait suivi avec attention le nouveau cycle de négociations et a convenu avec les autres intervenants que le succès des négociations de Doha contribuerait de manière utile à la croissance économique mondiale, à l'élimination de la pauvreté et au développement. Le Bélarus approuvait les remarques formulées par le Secrétaire général de l'ONU à la soixantième session de l'Assemblée générale, selon lesquelles le processus d'adhésion de l'OMC entraînait des problèmes pour les pays candidats.

10. Le représentant du **Botswana** s'est dit déçu de constater que le «premier rapprochement» de juillet 2005 n'avait pas abouti aux résultats attendus. Les problèmes de l'agriculture et de l'accès aux marchés pour les produits non agricoles n'étaient toujours pas résolus, tout comme d'autres questions intéressant tout particulièrement les pays en développement, comme le développement, les questions de mise en œuvre, les ADPIC, la santé publique et le coton. Le représentant a réaffirmé l'attachement de son pays à un système commercial multilatéral juste, transparent, équitable et fondé sur des règles, avec le développement pour clef de voûte. Les travaux de recherche et de renforcement des capacités de la CNUCED et l'application des résultats des conférences des Nations Unies comme la troisième Conférence des Nations Unies sur les PMA, le Consensus de Monterrey sur le financement du développement, le Sommet mondial pour le développement durable et le Sommet mondial de la société de l'information aideraient efficacement les pays en développement dans leurs préparatifs pour les négociations multilatérales en cours et à venir ainsi que dans leur intégration dans le système commercial multilatéral. Les ateliers, les missions de conseils et autres cours de formation organisés par la CNUCED avaient aidé son pays et d'autres pays en développement à mieux comprendre leurs intérêts spécifiques et à devenir des acteurs à part entière du système commercial multilatéral.

11. Le représentant de la **République islamique d'Iran** a mis en lumière l'importance des négociations de Doha, qui pourraient en théorie donner aux pays en développement et aux pays les moins avancés les moyens de mieux utiliser le commerce en tant qu'outil pour progresser dans la réalisation des objectifs de développement. Étant donné les interactions étroites entre ces négociations et les objectifs mondiaux de développement, tout échec des négociations pourrait entraver la réalisation des OMD. L'orateur a mis l'accent sur les différentes raisons pour lesquelles le succès des négociations de Doha était important: a) les résultats des négociations étaient censés renforcer la participation des pays en développement au commerce international;

b) l'agriculture, qui jouait un rôle important pour l'économie des pays en développement, avait un rôle central dans les négociations; c) le traitement spécial et différencié dans le cadre des concessions et des engagements faisait partie intégrante de tous les éléments des négociations; d) il y aurait des avantages (larges et spécifiques) tant pour les pays développés que pour les pays en développement. L'orateur a souligné que si les négociations de Doha se heurtaient à une impasse, cela pourrait entraîner des discussions sur la réforme de l'OMC et du traitement spécial et différencié. Un succès, en revanche, ouvrirait la porte à des objectifs plus larges, plus ambitieux en termes de prospérité et de stabilité.

12. Le représentant de la **Norvège** a mis l'accent sur la complexité des négociations de l'OMC, où il y avait divergence d'intérêts, non seulement entre pays développés et pays en développement, mais aussi au sein de ces deux groupes. Les négociations de Doha devraient se tenir dans le cadre de l'OMC. L'importance possible des négociations pour le développement du commerce Sud-Sud avait été particulièrement soulignée. La Norvège ferait tout ce qui était en son pouvoir pour que l'on parvienne à un résultat ambitieux et équilibré. La CNUCED, en collaboration avec d'autres organisations internationales, devrait continuer de fournir une assistance au développement liée au commerce et d'appuyer le programme de Doha pour le développement afin que l'on parvienne à des résultats positifs pour les pays en développement, en particulier les PMA et les pays à faible revenu.

13. Le représentant de **Sri Lanka** a souligné qu'il importait de régler le problème des droits de douane élevés et des crêtes tarifaires appliqués par les pays développés à des produits non agricoles clefs présentant un intérêt pour les exportations de son pays, à savoir les textiles et l'habillement, compte tenu des droits de douane moyens relativement élevés qui continuaient d'être appliqués dans le secteur et de l'érosion croissante du principe de non-discrimination de l'OMC tel que consacré par les obligations relatives à la NPF. Du fait de la prolifération des accords commerciaux régionaux et des schémas préférentiels unilatéraux accordés par les grands pays développés, les droits NPF étaient devenus plutôt exceptionnels et, de fait, il s'agissait maintenant d'un «traitement de la nation la moins favorisée». Sri Lanka pâtissait de ce phénomène, puisque jusqu'à 75 % de ses exportations étaient destinées aux marchés des pays développés, en particulier les textiles et l'habillement, pour lesquels les droits de douane restaient en moyenne plus élevés. Sur ces marchés, Sri Lanka était en compétition avec d'autres

pays en développement qui bénéficiaient souvent d'un traitement préférentiel et d'une franchise de droits. Il était donc nécessaire de parvenir à une égalisation des chances par le biais des négociations de Doha en réduisant et en éliminant les droits de douane élevés, les crêtes tarifaires et les obstacles non tarifaires pour les produits présentant un intérêt pour les exportations des pays en développement, comme le prévoyait le mandat de Doha concernant les négociations relatives à l'accès aux marchés pour les produits non agricoles. D'autres éléments du programme de travail de Doha, même s'ils ne faisaient pas partie de l'engagement unique, étaient tout aussi importants pour Sri Lanka, en particulier le programme de travail sur les petits pays. Les progrès n'avaient pas été suffisants dans ce domaine, étant donné que ces pays se trouvaient confrontés à des problèmes commerciaux et des difficultés de développement uniques dus à leur petite taille. La question devrait être dûment traitée dans le cadre des résultats de la réunion de Hong Kong.

14. Le représentant du **Mexique** a dit que les discussions du Conseil avaient lieu à un moment fort bien choisi, puisque les négociations devaient déboucher sur des résultats effectifs dans tous les domaines du programme de travail de Doha afin que l'ouverture du système commercial multilatéral contribue au développement et à la lutte contre la pauvreté. Les résultats du programme de Doha pour le développement devaient comprendre une dimension relative au développement et la meilleure façon d'atteindre cet objectif était d'intégrer les préoccupations concernant le développement à toutes les questions en négociation. Il était important de parvenir à un résultat équilibré pour les trois piliers des négociations sur l'agriculture. Le Mexique préférait une formule du type suisse pour l'accès aux marchés pour les produits non agricoles, avec une consolidation de toutes les lignes tarifaires, et les pays en développement ne devaient pas être contraints de participer à des initiatives sectorielles quelles qu'elles soient. Concernant les services, il fallait présenter des offres améliorées, en particulier pour le Mode 4, et progresser dans les négociations relatives aux règles, en particulier en ce qui concernait les réglementations internes. Tout cela n'aurait de sens que si les résultats du programme de travail de Doha contribuaient à renforcer la participation des pays en développement au commerce international. La CNUCED avait apporté une contribution utile en permettant, par le biais de ses activités d'assistance technique, le développement des capacités des pays en développement.

15. Le représentant d'**El Salvador** a dit que l'échange de vues en cours était opportun, pertinent et très constructif pour ce qui était de parvenir à un résultat équilibré pour le

programme de travail de Doha. Pour un petit pays comme El Salvador, il importait que le processus débouche sur des dispositions concrètes et une application effective du traitement spécial et différencié, afin d'obtenir un accès durable et effectif aux marchés pour ses exportations de biens et de services, en particulier en ce qui concernait le Mode 4. Parallèlement, il fallait que les pays bénéficient de suffisamment de flexibilité et de marge de manœuvre pour gérer et surmonter leurs vulnérabilités structurelles. À cette fin, les partenaires commerciaux d'El Salvador devaient s'engager à faire en sorte que les PMA et les petits pays perçoivent les avantages escomptés. La CNUCED avait largement contribué à renforcer les capacités d'analyse et de négociation des pays en développement. Conformément aux recommandations formulées par le Conseil à la session en cours, le Secrétaire général de la CNUCED devait solliciter auprès du PNUD les fonds nécessaires pour financer l'aide technique qu'elle apportait aux petits pays d'Amérique latine et des Caraïbes en vue de renforcer leurs capacités de négociation.

16. La représentante de la **Jamaïque** a dit que le document d'information du secrétariat, à la fois complet et utile, contenait des propositions concernant la façon d'envisager efficacement la question du développement dans le cycle actuel de négociations et certains des éléments essentiels d'un programme réalisable en matière de développement. Les avantages à retirer, en matière de développement, du système commercial multilatéral correspondaient aux préoccupations fondamentales des pays en développement relatives au commerce: les négociations commerciales devaient s'inscrire dans le contexte plus large d'une approche commune des objectifs du Millénaire pour le développement. La Jamaïque partageait la déception d'autres membres de l'OMC devant le fait que les objectifs et les délais établis pour la définition préliminaire des modalités qui servirait de base aux modalités complètes d'ici à la sixième Conférence ministérielle de l'OMC n'avaient pas été respectés. Le minimum qu'espérait la Jamaïque était que les négociations en cours déboucheraient sur des résultats concrets concernant l'accès aux marchés pour les produits agricoles ainsi que les autres produits, les services et l'élaboration de règles qui tiennent compte des inquiétudes exprimées par les pays en développement quant à la nécessité de prévoir, notamment, des périodes suffisantes d'adaptation et des ressources permettant de faciliter et d'amortir la transition pour passer à un environnement encore plus libéral. Les offres relatives aux services présentées jusqu'ici par les principaux partenaires commerciaux n'étaient guère satisfaisantes car elles n'assuraient pas une ouverture économiquement profitable des marchés dans les secteurs et sous-secteurs intéressant les pays en

développement. La Jamaïque craignait également que l'initiative consistant à introduire des repères ne compromette la marge de manœuvre accordée aux pays en développement et le caractère propice au développement de l'AGCS. S'agissant des questions relatives au développement, la Jamaïque n'était donc pas favorable au recours à de telles méthodes dans les négociations. Le traitement applicable aux petits pays devait faire partie intégrante de l'engagement unique découlant du programme de travail de Doha. Le résultat à obtenir au final devait être probant, équilibré et orienté vers le développement. Un tel résultat représentait un objectif essentiel dans le secteur du commerce et occupait une place centrale dans le mandat de Doha. Toute évaluation de la teneur du Cycle de Doha sur le plan du développement devait prendre en considération la question du traitement spécial et différencié. La Jamaïque déplorait que les négociations visant à rendre un tel traitement plus précis, plus efficace et plus performant n'aient guère progressé dans le cadre du Cycle. Elle se rangeait à l'avis de la CNUCED selon lequel «l'obtention de résultats significatifs pour le traitement spécial et différencié constituerait une contribution directe aux OMD».

17. Le représentant du **Kenya** a dit que le programme de Doha pour le développement comportait deux séries d'éléments, à savoir ceux qui impliquaient des négociations et les autres. Les premiers, en particulier l'agriculture, étaient souvent ceux qui retenaient le plus l'attention du public. Cependant, il fallait aussi considérer le programme dans une perspective plus large, qui profiterait à tous les membres de l'OMC. Lors du lancement du programme de Doha pour le développement en 2001, l'on avait surtout mis l'accent sur le terme «développement». Les ministres s'étaient efforcés de placer les besoins et les intérêts des pays en développement au centre du programme de travail, vu que ces pays formaient la majorité des membres de l'OMC. À la suite des importants accords conclus en juillet 2004, les travaux étaient entrés dans une phase nouvelle, relativement cruciale. La tâche consistait à présent à faire en sorte que la Conférence ministérielle fournisse un tremplin pour la phase finale du programme en 2006. L'ordre du jour de la Conférence, par son ampleur même, était imposant et il restait peu de temps. Les gouvernements devaient affronter les choix politiques difficiles requis pour parvenir à un bon résultat. L'agriculture était l'élément central des négociations et, si l'on ne progressait pas dans ce secteur, les négociations sur le programme plus large de Doha ne risquaient guère d'avancer. Des progrès importants avaient été accomplis, mais une démarche commune s'avérait nécessaire pour traiter des questions plus complexes telles que la concurrence à l'exportation,

le soutien interne et l'accès aux marchés. Des efforts étaient en cours afin de préparer des négociations fructueuses sur les services et l'accès aux marchés pour les produits non agricoles. Pour réaliser des avancées dans ces secteurs, il fallait progresser dans celui de l'agriculture. Des résultats positifs sur d'autres questions telles que la facilitation du commerce et les petites économies pouvaient sensiblement influencer sur la situation économique de nombreux pays. Concernant les ADPIC et la santé publique, la décision d'août 2003 était juridiquement contraignante et les dérogations prévues pouvaient être mises à profit par tous les membres de l'OMC. La réunion de Hong Kong jouerait un rôle déterminant pour le dénouement que connaîtrait le programme de Doha pour le développement en 2006. L'appui de la CNUCED était très important pour la réussite de ce programme.

18. Le représentant de la **Commission économique pour l'Afrique de l'ONU** a rendu hommage à la CNUCED pour les travaux communs entrepris, dans le cadre d'initiatives visant à renforcer les capacités dans le secteur du commerce, afin de relever les défis auxquels les pays africains étaient confrontés dans l'environnement international, qu'il s'agisse de la prise en compte des liens complexes entre les facteurs de production et les produits, de la gestion des processus de production et des inventaires des facteurs et des produits, ou de l'examen minutieux des normes de qualité. Il fallait que les pays africains comprennent les aspects dynamiques des processus de production propres à l'économie moderne pour pouvoir réellement soutenir la concurrence sur les marchés mondiaux. Un tel apprentissage nécessitait des partenariats public-privé et des investissements considérables dans les ressources humaines, le renforcement des institutions et l'infrastructure. Une issue positive des négociations de Doha ne permettrait pas en soi de venir à bout d'une pareille tâche. Les pays africains auraient besoin d'une assistance technique pour les aider à faire face à de tels défis. Le rôle revenant aux institutions internationales après le Cycle de Doha consistait à susciter une mobilisation pour venir en aide à ces pays.

19. Le représentant du **Nigéria** a fait observer que le développement était au centre du programme de travail de Doha et qu'il fallait satisfaire à ce mandat pour atteindre les OMD, ainsi qu'il avait été recommandé à l'occasion de grandes conférences internationales, notamment lors du récent Sommet mondial de l'ONU ainsi que dans le Consensus de São Paulo. Ce mandat restait inachevé, et il fallait surmonter les difficultés rencontrées dans le processus menant à

la Conférence de Hong Kong, notamment en dynamisant les négociations de façon à parvenir à un résultat positif lors de cette Conférence. Ainsi qu'il était indiqué dans la note du secrétariat, plusieurs éléments essentiels devaient être pris en considération dans l'optique du développement avant la sixième Conférence ministérielle: accès élargi et prévisible aux marchés pour les produits industriels et agricoles et les services intéressant les pays en développement, en particulier selon le mode 4; réductions sensibles des mesures de soutien interne qui faussaient le commerce et nécessité de remédier aux obstacles à l'entrée sur les marchés; élimination des subventions à l'exportation dans l'agriculture; élimination urgente des subventions au coton et aux produits dérivés du coton, qui faussaient le commerce; utilisation accrue des préférences commerciales grâce à l'amélioration des schémas de préférences et des règles d'origine; et fourniture d'un appui suffisant dans le secteur du commerce.
